



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02904**

DE : **M. ALDAG (CLOVERDALE—LANGLEY CITY)**

DATE : **LE 19 NOVEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Lieux historiques nationaux

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada aimerait remercier les signataires d'avoir présenté cette pétition.

Les lieux patrimoniaux du Canada reflètent le patrimoine riche et varié de notre pays et permettent aux Canadiens de se rapprocher de notre histoire diversifiée, notamment de l'histoire, des cultures et des contributions des peuples autochtones. Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle de premier plan qu'il joue dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Il reconnaît aussi que la protection de ces endroits historiques repose également sur un vaste réseau de partenaires et de gouvernements travaillant de concert à la sauvegarde et au renouvellement de ces places patrimoniales.

Le gouvernement soutient actuellement la protection des lieux historiques par le biais d'un système d'investissements, de subventions et de contributions et d'incitatifs fiscaux. Parmi ces mesures, on retrouve le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux, administré par Parcs Canada. Ce programme vise à protéger et à mettre en valeur les lieux historiques du Canada, grâce à un partage des frais avec des organismes non-fédéraux responsables de lieux historiques nationaux, de phares patrimoniaux ou de gares ferroviaires patrimoniales.

Les programmes d'autres ministères fédéraux contribuent également à la restauration et à la réutilisation des bâtiments patrimoniaux dans les collectivités du pays. Le Fonds du Canada pour les espaces culturels, administré par le ministère du Patrimoine canadien, procure du financement pour la construction, la rénovation et la mise en place d'espaces culturels, incluant des biens patrimoniaux, à des collectivités canadiennes de toutes les tailles. Les projets incluent des travaux sur des bâtiments historiques importants appartenant à des propriétaires privés ainsi qu'à des ministères provinciaux et des municipalités.

En outre, le gouvernement fédéral soutient un certain nombre d'incitatifs fiscaux et de subventions. Un large éventail d'activités culturelles du pays relève d'organismes de bienfaisance enregistrés et d'organismes artistiques, culturels et patrimoniaux. La *Loi de l'impôt sur le revenu* offre des incitatifs généreux afin d'encourager les particuliers et les sociétés à faire des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés pour appuyer les lieux patrimoniaux. En plus du crédit d'impôt offert aux particuliers et la déduction du revenu imposable offerte aux sociétés, il existe des incitatifs pour des dons de fonds de terre écosensible ainsi que pour des dons à des biens culturels attestés. Cela comprend une possibilité d'une exemption d'impôt sur tout gain en capital réalisé sur ces types de don. Ces incitatifs sont conçus afin d'encourager des dons à des organismes qui ont le mandat et la capacité de conserver et d'entretenir des lieux patrimoniaux pour le bienfait du public.

L'étude clé du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, initiée en 2018, se penche présentement sur des moyens d'aider le gouvernement fédéral à mieux comprendre les organismes de bienfaisance et sans but lucratif et à améliorer ses interactions avec ceux-ci. Le comité examinera l'impact des lois et des politiques fédérales et provinciales gouvernant les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les fondations et autres groupes similaires afin d'examiner l'impact du secteur du bénévolat au Canada.

Les priorités budgétaires des ministères relatives à l'exercice financier à venir sont présentement à l'étude suivant le processus budgétaire fédéral. Le ministère des Finances donne aux Canadiennes et Canadiens l'occasion d'échanger des idées quant à la meilleure façon d'assurer la croissance de l'économie canadienne et ces idées éclaireront l'élaboration de l'approche économique du Canada en 2019. À cet égard, les recommandations du comité permanent de l'environnement et du développement durable dans leur rapport «Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir» sont entendues et appréciées. Le Parlement fixera les plans budgétaires ainsi que l'énoncé de sa politique économique annuelle selon l'état des politiques et des priorités budgétaires, sociales et économiques du gouvernement. Des modifications fiscales seront soumises au besoin.

Les efforts pour soutenir la protection des lieux historiques devront être façonnés par la recherche sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la conservation des lieux historiques et cette recherche permettra l'élaboration d'options pour serviront d'assise à des mesures visant l'amélioration de la préservation du patrimoine.